



Emputation d'une partie de mon terrain par mon proprio.

Par **Steeve3**, le **16/02/2011** à **18:32**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'une maison individuelle avec cour.

Je viens d'apprendre récemment que mon proprio veut élargir un petit chemin qui sépare ma maison de celle de mon voisin en prenant 4 mètres linéaires de mon terrain, donc mon terrain va se réduire d'environ 4mX15m.

Mon proprio me dit qu'il a le droit car il me redonnera l'équivalent en surface derrière chez moi.

Mes questions:

A t'il le droit d'agir ainsi? A t'il le droit de m'imposer cet échange? A t'il le droit de me prendre cette surface même s'il n'y avait pas d'échange proposé?

Merci d'avance à tous pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **18:38**

Est-ce que le bail mentionne bien le terrain en question ?

Si oui, le bailleur ne peut pas modifier ainsi le bien loué, il doit avoir votre accord (vous pouvez en profiter pour négocier des travaux, une baisse de loyer, évidemment par écrit)

Par **Steeve3**, le **16/02/2011** à **19:07**

Merci Mimi pour cette réponse très rapide.

Je viens de regarder mon bail et c'est marqué nullepart que j'ai une cour mais parcontre il est marqué que j'ai une cloture et un parking alors que pour moi il s'agit bien d'une cour avec une cloture autour (espace gravillonné, avec espace de pelouse à côté et le tout cloturé).

Quels sont les droits de mon proprio vu qu'il n'est écrit nulle part le mot "cour"?, mais "parking"?

Est ce que cela change mes droits?

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **19:59**

Ce qu'il compte amputer concerne le parking ?

Par **Steeve3**, le **17/02/2011** à **08:46**

Salut,
ce qu'il veut emputer, c'est l'espace pelouse.

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **14:02**

Il faut prouver que cet espace fait partie du bien loué

Par **Steeve3**, le **17/02/2011** à **18:05**

Salut Mimi,
Comment je fais pour prouver que ça fait parti de la location?, pour moi c'est logique, mais, **comment prouver?**

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **21:17**

Aucune idée, ça dépend du bail, de la configuration des lieux.